

Jost André.

Domicilié à Lorquin (Moselle). Célibataire.

Né à Lorquin le 19 octobre 1920, fils de Lucien Louis Jost, journalier et de Camille Victorine Jacques.

Inscrit sous le N°3 dans l'acte collectif. Reconnu formellement par Louis Romand, cultivateur à Montanges, avant l'inhumation comme étant l'inconnu inscrit sous le N°3.

à Mort pour la France
Mention transcrite le quatorze mai mil neuf cent quarante six par le chef du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre en date du neuf mai mil neuf cent quarante six N° 560 349 E.C. - Le Maire N° H J. Ballet

Extrait du jugement; enregistré à Nancy le quatre mai mil neuf cent quarante six. Folio vingt-cinq, case trois cent trente, quatorze. Dont mention à Montanges le vingt-sept mai mil neuf cent quarante six.
Le huit avril mil neuf cent quarante-cinq, à _____ heures sans précision minutes, est décédé _____ sur le territoire de la commune lieu dit "Petit" Ardre Jost domicilié à Lorquin (Moselle) né à Lorquin le dix-neuf octobre mil neuf cent vingt fils de Lucien Louis Jost journalier et de son épouse Camille Victorine Jacques, célibataire

DÉCES
d'André Jost

Dressé le 4 juin mil neuf cent quarante-cinq, à _____ heures, sur la déclaration de Romand Louis, vingt-cinq ans, cultivateur domicilié à Montanges qui a affirmé formellement l'avoir reconnu avant l'inhumation comme étant _____ qui, lecture faite, a signé avec Nous _____ Maire de Montanges

quatre
inscrit sous le n° 3 dans l'acte de décès n° 4 en date du neuf avril mil neuf cent quarante quatre concernant dix inconnus
Pouvons approuver ainsi que la nature de _____ un mot _____
Romand J. Ballet

Jugement

Par ces motifs: statuant en mil neuf cent quarante six, Chambre du Conseil après en heures avoir délibéré minutes, est décidé conformément à la loi, annuler l'acte de décès dressé par l'Officier de l'état civil de la commune de Montanges (Ain) le quatre juin mil neuf cent quarante cinq et s'appliquant au sieur JOST André, Dît et jugé que l'acte collectif de décès dressé le dix avril mil neuf cent quarante quatre par l'officier de l'état civil de la commune de Montanges (Ain) est porté sous le numéro trois la mention: "inconnu, concernant le sieur JOST André, fils de Lucien Louis et de Jacques Camille Victorine, né à Lorquin (Moselle) Dressé le dix-neuf octobre mil neuf cent quarante six, à célibataire, domicilié à Lorquin heures, sur la déclaration _____ Dît et jugé que ce jugement sera transcrit sur les registres de l'année courante de la commune de Montanges (Ain) et que mention sera faite tant en marge de l'acte de naissance de JOST André, en date à Lorquin (Moselle) du dix-neuf octobre mil neuf cent vingt, que mention sera également faite tant en marge de l'acte d'annulation que de l'acte rectificatif, qu'aucune expédition de l'acte rectificatif ne pourra être délivrée sans porter la mention dudit jugement.

Ainsi prononcé et jugé au Palais de Justice à Nancy le vingt-cinq avril mil neuf cent quarante-six.

DÉCES
Jost André

Enscrit à Montanges le vingt-sept mai mil neuf cent quarante-six. Le Maire J. Ballet

Lorquin le 20 Avril 1945

Veuillez le faire et cher collègue

J'ai bien reçu votre honneur du
25 Mars écoulé et l'extrait du procès verbal
constatant la découverte d'un patriote
pouvant s'appeler José André tué par
les allemands sur le territoire de votre
commune de Montanges (Ain) le 8 Avril 1944.

Il s'agit effectivement du nommé José
André né à Lorquin le 19 octobre 1920,
fils de Lucien Louis Jost, journalier et de
son épouse Camille Victorine née Jacques
Domiciliés à Lorquin.

En 1940 les Allemands ont expulsé
de Lorquin la mère M^{me} Jost née
Jacques avec ses 2 fils parmi lesquels
le dit André Jost.

La mère M^{me} Jost serait morte
dans son domicile d'accueil en France.

J'ai existé le frère aîné nommé
Paul Jost, auquel j'ai donné connaissance
de votre lettre.

Il y aurait lieu maintenant d'établir
l'acte de décès du zib André jost en règle
pour le règlement de sa petite succession et
je vous prie de faire le nécessaire
Je vous ferai parvenir l'acte de
naissance s'il vous est nécessaire et tous
autres renseignements dont vous pourriez
avoir besoin.

Bien à vous

Le Maire

Jungin



MINISTERE DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

D/35

REPUBLIQUE FRANCAISE

Service
de l'Etat-Civil
139, rue de Bercy
PARIS - 12°

Paris, le

9 MAI 1946

560 3hg EC/c

OBJET : mention
"MORT POUR LA FRANCE"

LE MINISTRE DES ANCIENS
COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

A Monsieur le Maire

de Montargis (Ain)

J'ai l'honneur de vous faire connaître
qu'il y a lieu d'inscrire la mention "MORT
POUR LA FRANCE" dans l'acte de décès du

militaire JOSÉ GUDIC, des F.F.I., né le
19.10.1920 à Siroquin (Moselle)

décédé le 8.11.1944, sur le terri-
toire de votre commune, dans les conditions
fixées par l'ordonnance N° 45-2717 du 2
Novembre 1945.

Je vous serais obligé de prier M. le Pro-
cureur de la République de faire compléter,
par la même mention, le registre déposé au
Greffe de son Tribunal.

